

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prilléran, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

**Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly**

Prilly, le 8 février 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 3-2020 s'est réunie au bâtiment B du Château, le 5 février 2020 à 18 h 30, dans la composition suivante :

M. Jean-Michel Piguet (SOC) confirmé dans la fonction de Président
Mme Samira Khemissa (SOC)
M. Georges Borer (PLR)
M. Fabien Thierry Deillon (UDC)
M. Pascal Delessert (PLR)
M. Blaise Drayer (Les Verts)
M. Maurice Genier (PLR), rapporteur.

La Municipalité est représentée par M. le Syndic Alain Gillièron, accompagné de Mme Amina Ould Henia, cheffe du Service de l'Urbanisme.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

M. le Syndic Alain Gillièron rappelle le contenu du préavis, rituel consacré aux chantiers SDOL et SDNL, avec en plus divers projets d'urbanisme sur le territoire prilléran. Prilly est la seule commune qui participe aux deux schémas directeurs, le LEB faisant la limite entre eux. Géographiquement, Prilly a des intérêts dans les deux schémas directeurs. A relever que si le SDOL englobait le tout, la facture pour Prilly serait supérieure.

M. le Syndic Alain Gillièron et Mme Amina Ould Henia, cheffe de service, commentent ensuite brièvement les différents projets de la **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL)** :

- La Plateforme Logement-Ouest lausannois vient d'être créée.
- Suite PDI /Etude de l'attractivité des centralités et des quartiers : étude supplémentaire, afin d'intégrer les aspects économiques, de l'artisanat, etc. dans la planification des quartiers.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prillérain, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

- Mobilité douce, Voie5/étude de faisabilité foncière : concerne la voie verte d'agglomération reliant la Gare de Lausanne, Malley et Bussigny ; étude des frais fonciers.
- Go Chantiers- mise à jour et développement de l'outil : extension sur les autres communes de la plate-forme développée par la Ville de Lausanne, sur laquelle tous les chantiers routiers sont répertoriés, permettant d'améliorer la coordination de la planification (transports, jonctions autoroutières, gros chantiers). Cet outil sera très utile.
- Réseau routier- Mesures d'accompagnement pour les bassins versants des nouvelles jonctions : inventaire des différents projets, avec identification des besoins par rapport aux jonctions autoroutières, afin de tout mettre en œuvre pour réduire le trafic pendulaire (financement du canton à hauteur de 50%).
- PDI-Kit médiation jeunesse : sensibilisation de la jeunesse au plan directeur en allant faire de l'information dans les gymnases.
- ZIZA- Etude territoriale en complément de l'étude cadre du PALM : le Canton avait bloqué toute planification des zones industrielles et artisanales. Maintenant, il demande aux communes de mettre en place une planification en collaboration avec ses services. Elément nouveau : co-financement par le Canton. Pour Prilly, il s'agit en particulier du quartier du Galicien avec par exemple une nouvelle voirie communale.
- Etudes diverses : il s'agit d'une réserve.

Comme le préavis a plusieurs volets, le Président propose aux commissaires de poser les questions à la fin de la présentation de chaque objet.

Un-e commissaire souhaite comprendre pourquoi les parts de la commune sont différentes selon le projet ? *Ceci vient du fait que certaines communes sont concernées par un projet et pas d'autres.*

Par ailleurs, y a-t-il un risque dans le projet Go Chantiers de doublon avec la cartographie de Prilly ? : *Pas du tout, car le projet est en lien avec la police, il est très opérationnel.*

Un-e commissaire a une question générale : nous avons l'information des chantiers, mais qu'en est-il du suivi financier, par chantier ? Quels sont les montants en attente ? Quelles sont les études qui ont abouti à une réalisation ? Comment avoir des renseignements plus précis sur les différents projets depuis 2004 ? Est-ce par la COGEST ?

Un-e autre commissaire imagine qu'il y a des informations dans les comptes, mais pas par projet.

M. le Syndic répond en indiquant qu'un monitoring rétroactif par chantier concernant Prilly sera présenté à la COGEST.

La Commission unanime exprime le souhait que la COGEST soit informée, concernant Prilly, pour le SDOL et pour le SDNL des montants acceptés et dépensés par chantier, des réalisations en cours, à venir ou terminées.

M. le Syndic Alain Gillièron et Mme Amina Ould Henia, cheffe de service commentent ensuite les chantiers du **Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)** :

- Parc d'agglomération de la Blécherette (P.A.R.C.) : ce montant a interpellé le Syndic, car il est supérieur à celui de l'an dernier ; en fait le montant précédent n'a pas été dépensé, mais reporté. La cheffe de service précise que le mandat a été attribué en 2019 et les travaux ont débuté en fin d'année. L'élaboration d'une carte et la mise en place des signalisations de

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prillérain, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

cheminements auront lieu en 2020. Commentaire de M. le Syndic : cette zone sera variée, paysagée, mais ne sera pas si bucolique, car comportant une jonction d'autoroute.

- Etude de planification régionale des P+R : même si les P+R ne sont plus une priorité du Canton, ce dernier envisage toujours ici un P+R en connexion avec le M3 à la Tuilière.
- Réserves en zone à bâtir dans le Nord lausannois : mise à jour du potentiel d'accueil et de réserve des zones à bâtir (pour Prilly quasi rien).
- Mise à jour du chantier 2 « Accessibilité multimodale du SDNL » : mise à jour de l'étude 2012-2013 ; Prilly est dans ce projet tributaire des autres communes, surtout celle de Romanel qui voit ses objectifs de développement revus à la baisse.

Les commissaires n'ayant pas de question sur l'objet SDNL, le président propose de passer à **l'Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 »**

M. le Syndic Alain Gillièron rappelle que le prix Wakker avait été gagné en 2011 ; il a ensuite été décidé de créer une Association regroupant les huit communes de l'Ouest. L'Association a un bureau de trois personnes : deux syndics et un architecte externe qui vient de démissionner. Toutes personnes physiques ou morales peuvent être membres de l'Association. Cette dernière n'a pas de personnel. Il présente ensuite les deux chantiers :

- Micropaysage – Renforcer la présence du végétal par la valorisation d'espaces résiduels délaissés : l'étude et la réalisation de ce chantier seront faits avec les ressources des services des communes.
- Distinction 2021 – Récompenser des projets d'architecture, d'urbanisme ou de paysagisme pour la qualité du bâti dans l'Ouest lausannois : Le prix pour récompenser des réalisations marquantes est décerné tous les 3 ans. Prilly pourrait proposer le passage inférieur des Coulisses, dénommé Trait d'Union (entre Prilly et Renens).

Le président ouvre la discussion et demande aux commissaires s'ils ont des questions.

Un-e commissaire demande pourquoi les études ne sont pas reprises par le SDOL ? Il y a une multitude de structures : le SDOL, la Fabrique, l'Association Wakker ? La distinction du prix Wakker qui voit les organisateurs, le jury et le gagnant faisant partie de l'Association est-elle objective ?

Le Syndic Alain Gillièron trouve cette question générale pertinente. Est-ce bien le rôle de l'Association de faire des études ? Mais cela correspond à ses statuts. Il voit le prix Wakker essentiellement comme une distinction. Ces remarques vont permettre d'affiner les buts de l'Association.

Un-e commissaire se demande si le prix Wakker n'a pas été un cadeau empoisonné.

Un-e commissaire demande pourquoi c'est la première fois que l'on octroie des fonds à cette Association ? *Effectivement, le statut juridique adopté en 2019 ne permet pas de les mettre dans le SDOL.*

Le Président propose de passer au **Plan d'affectation (PA) « Corminjoz Sud »**

M. le Syndic décrit l'histoire de cette zone : si un plan de quartier de compétence municipale (PQCM) était possible à l'époque, il n'y a plus la possibilité de l'utiliser. Maintenant le PGA

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prillérain, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

affecte la parcelle No 834 soit en zone d'aménagement et d'équipements d'intérêt public ou en zone à options. De plus, il y a le postulat de la Conseillère Colette Lasserre Rouiller. C'est le conseil communal qui va décider ce qui va être construit ; il faudra en tout cas une école. Comme les propriétaires de la parcelle 1364 (logements uniquement) ont 12 ans pour développer un plan d'affectation, l'établissement d'un PA sur tout le secteur est intéressant. Ceci afin d'assurer un développement cohérent et de faire des économies en frais d'études. La moitié de l'ensemble étant payée par chacune des parties, au fur et à mesure des dépenses en 2022 selon les prévisions. Toutefois, il n'y a pas encore d'accord avec les propriétaires. Dans le cas où la commune devrait aller seule, le coût se monterait à CHF 148'000.- environ.

Un-e commissaire relève que la carte fournie sur le préavis date de l'état 2009 avant la construction de Corminjoz Nord. Elle n'est pas à considérer comme un plan foncier actuel.

La commission n'ayant plus de question sur ce point, le président passe à la **Mise à jour du recensement architectural de Prilly.**

M. le Syndic rappelle le projet : Faire avec le canton (50/50) une petite mise à jour de l'inventaire ISOS afin d'attribuer des notes à des bâtiments qui n'avaient pas été vus en 2015, en particulier dans les secteurs de Perréaz et de Cossonay. Il estime que le travail vaut la peine d'être fait. Ce recensement architectural complémentaire fait suite à la position de Patrimoine suisse lors du PGA.

Un-e commissaire demande si le propriétaire peut faire opposition ? *M. le Syndic répond que c'est possible. Par ailleurs, les services seront attentifs à ce qu'une mise à l'inventaire ne complique pas les travaux de rénovation.*

La cheffe de service informe que le Canton doit encore répondre aux opposants du PGA, ensuite ces derniers auront la possibilité de faire recours.

En restant sur le PGA, un-e commissaire demande jusqu'à quand le SDOL va durer, alors que la commune a maintenant le PGA ? Pour M. le Syndic, difficile à dire car il y a encore beaucoup à faire en particulier dans les domaines de la mobilité, de l'énergie ; de plus il y a encore le PDI à terminer. D'autre part, Prilly est la seule commune du SDOL à disposer d'un nouveau PGA.

Sans autre question, M. le Président remercie et libère M. le Syndic et Mme la cheffe de service qui quittent la salle.

3. Délibérations

Il est ensuite passé aux délibérations. Le Président ouvre la discussion par chapitre.

Participation aux chantiers d'études SDOL : La Commission unanime rappelle le souhait débattu précédemment lors de la discussion en présence de la municipalité que la COGEST soit informée, concernant Prilly, pour le SDOL et pour le SDNL des montants acceptés et dépensés par chantier, des réalisations en cours, à venir ou terminées.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prillérain, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

Un-commissaire s'interroge d'une part quant aux risques de faire durer les chantiers d'études et d'autre part sur la bienfacture du travail. Si la COGEST prend ce point, en ayant les informations des montants dépensés, des travaux exécutés et de ceux qui restent à faire, alors le Conseil sera bien informé et les risques appréciés.

Un-e autre commissaire relève l'importance de la coordination et des études entre communes.

Participation aux chantiers d'études SDNL : Pas d'intervention.

Association Prix Wakker 2011 : La commission est d'avis que les études devraient être sur le SDOL et non sur l'Association. Cette dernière devrait se consacrer essentiellement à décerner des distinctions. Cette position a pour objectif d'influencer le choix des municipalités pour les années suivantes.

Plan d'affectation Corminjoz Sud : La commission rappelle sa remarque faite en présence de la municipalité : la carte fournie sur le préavis date de l'état 2009 avant la construction de Corminjoz Nord. Elle n'est pas à considérer comme un plan foncier actuel.

Mis à jour du recensement architectural de Prilly : Pas d'intervention.

Incidences financières : Pas d'intervention.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 20h05.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly,

- Vu le préavis municipal n° 3-2020
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 277'000.- aux études d'urbanisme suivantes :

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis no 3-2020 sollicitant un crédit d'études de CHF 277'000.-, pour la participation de la commune de Prilly au financement de l'entité SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) à hauteur de CHF 43'800.-, du schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) à hauteur de CHF 26'600.-, et de divers projets d'urbanisme sur le territoire prilléran, à hauteur de CHF 206'600.- (hors participation des tiers)

- a) Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL) : CHF 43'800.-
Participation aux chantiers d'études
 - b) Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL) : CHF 26'600.-
Participation aux chantiers d'études
 - c) Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » : CHF 6'400.-
Participation aux projets
 - d) Plan d'affectation Corminjoz Sud CHF 190'000.-
Participation aux études (hors participation des tiers)
 - e) Mise à jour du recensement architectural de Prilly CHF 10'200.-
Participation aux études
- 2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
 - 3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 1 an à raison de CHF 182'000.- par le compte 3315.000.4200 dès l'année qui suit les travaux ;
 - 4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4200 ;
 - 5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

Au nom de la commission :

Le Président

Le Rapporteur

Jean-Michel Piguet

Maurice Genier